

# Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic d'écoconception

---

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIF ET PERIMETRE D'UN DIAGNOSTIC ECOCONCEPTION .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LE CONTENU DU DIAGNOSTIC ECOCONCEPTION.....</b>	<b>3</b>
3.1. Analyser le contexte et définir ses objectifs.....	4
3.2. Mobiliser en interne : former, informer, manager, organiser .....	4
3.3. Evaluation environnementale .....	4
3.4. Restituer les résultats de l'évaluation environnementale.....	5
3.5. Identification des pistes d'action .....	5
3.6. Préparation de la mise en oeuvre .....	5
<b>4. LES COMPETENCES NECESSAIRES DE L'EQUIPE PROJET ET DU PRESTATAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>5. LIVRABLES .....</b>	<b>6</b>

# 1. Introduction

---

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la réalisation d'un diagnostic écoconception financé par l'ADEME.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser le diagnostic et à son prestataire qui l'accompagne.

C'est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits, services, ou procédés. Ce diagnostic s'inscrit dans un parcours de l'entreprise, la conduisant à s'approprier et à intégrer, dans ses axes stratégiques et de développement, l'amélioration des performances environnementales.

Il peut intervenir après une étape préalable de sensibilisation.

Il s'accompagne d'une montée en compétences de l'entreprise et ouvre en règle générale vers la mise en œuvre des premières actions identifiées, qui peut également être financé par l'ADEME (cf. « Lignes directrices pour une étude de Mise en œuvre de la démarche d'écoconception »).

Ce document couvre le cas général du diagnostic éco-conception. Pour les cas particuliers d'éco-conception qui suivent les prescriptions des référentiels de l'Ecolabel européen ou de l'affichage environnemental, le lecteur se référera aux documents suivants :

- « Lignes directrices pour la réalisation d'un diagnostic écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen »,
- « Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic écoconception selon un référentiel de l'Affichage environnemental ».

## 2. Objectif et Périmètre d'un diagnostic écoconception

---

Un diagnostic écoconception a pour objectif de fournir à l'entreprise les éléments utiles qui lui permettront de définir sa démarche d'écoconception et de s'engager ensuite dans un projet (mise en œuvre de la démarche, investissement ...).

Sur le périmètre défini conjointement par l'entreprise et son prestataire, le diagnostic consiste à identifier et définir, grâce à une évaluation environnementale basée sur une approche multicritère et sur l'ensemble du cycle de vie, les principaux enjeux environnementaux, les leviers susceptibles d'être mis en œuvre pour maîtriser les impacts, et les pistes d'actions envisageables.

Le périmètre du diagnostic correspond aux différentes gammes de produits, services ou procédés conçus par l'entreprise qui feront l'objet de l'analyse et du diagnostic.

## 3. Le contenu du diagnostic écoconception

---

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Analyse du contexte et définition des objectifs
- Mobilisation en interne : formation, information, organisation, management
- Evaluation environnementale
- Restitution de l'évaluation environnementale
- Identification des pistes d'actions d'éco-conception
- Préparation de la mise en œuvre : chiffrage technico-économique en première approche de l'étape suivante de mise en œuvre

Le diagnostic éco-conception comprend à la fois les tâches réalisées en interne par l'équipe projet et des prestations. La répartition des tâches entre les différents acteurs peut être variable selon la nature des projets, la maturité de l'entreprise, les compétences disponibles en interne et les outils mobilisés.

### **3.1. Analyser le contexte et définir ses objectifs**

Grâce à une forte implication de l'entreprise, au niveau de la Direction, cette étape consiste à analyser le contexte de l'entreprise pour définir sa problématique et ses objectifs en matière d'amélioration environnementale des produits, services ou procédés, et de mise en place d'une démarche d'éco-conception.

Le prestataire accompagne l'entreprise et synthétise la problématique, les objectifs chiffrés à atteindre, les critères de décision. Il participe à l'élaboration d'un argumentaire pour convaincre les collaborateurs en interne et d'autre part, le moment venu, de faciliter les prises de décision et l'arbitrage entre différentes solutions de conception.

Cette étape prépare les prises de décision et l'arbitrage entre différentes solutions de conception.

### **3.2. Mobiliser en interne : former, informer, manager, organiser**

Cette étape relève du management et du pilotage de projet, autour d'une équipe projet transversale, avec notamment des productions d'argumentaires, l'organisation de sessions d'information, de formation et de développement de compétences autour de l'éco-conception et des différents outils susceptibles d'être mis en œuvre.

Le prestataire accompagne et forme le référent de l'entreprise sur le sujet de l'éco-conception et sur les outils associés. Il participe aux sessions de sensibilisation visant à l'appropriation transversale dans l'entreprise de la démarche et des réflexions associées.

Cette étape permet également d'identifier précisément le périmètre du projet d'éco-conception envisagé (gamme de produits, ...).

### **3.3. Evaluation environnementale**

Cette étape vise :

- à quantifier ou approcher de façon pertinente les impacts environnementaux du produit, service ou procédé considéré, sur l'ensemble de son cycle de vie,
- à approcher des préconisations d'améliorations environnementale prioritaires.

L'approche devra être multicritère et sur l'ensemble du cycle de vie du produit, service ou procédé analysé. Elle permettra d'identifier les éléments qui génèrent les impacts sur l'environnement les plus significatifs et de proposer des pistes d'actions potentielles, d'approcher les gains environnementaux associés ainsi que des indicateurs de suivis.

Différents outils logiciels ou méthodes peuvent être utilisés par le prestataire ou l'entreprise, susceptibles d'induire des accompagnements spécifiques de prise en main ou l'acquisition de licence par exemple. Le niveau de finesse de l'approche et de la quantification, ainsi que le recours à des données spécifiques et des outils complexes plutôt que des données génériques et des outils simplifiés sera choisi et argumenté en fonction des objectifs et des connaissances, données et outils disponibles.

Cette étape est celle qui nécessite le plus de compétences en évaluation environnementale. L'intervention du prestataire comporte un accompagnement de la montée en compétence de l'entreprise durant le projet. Cet accompagnement est plus ou moins important selon la volonté de maîtrise en interne à l'entreprise des méthodes et outils d'évaluation environnementale et d'éco-conception.

### **3.4. Restituer les résultats de l'évaluation environnementale**

Le prestataire restitue les résultats de l'étude. Cette restitution doit rendre compte des points suivants :

- la problématique, les objectifs et les critères de décision du projet,
- les produits, services, procédés sélectionnés, la description de son cycle de vie,
- les résultats de l'évaluation environnementale avec l'analyse du cycle de vie et les marges de progrès potentielles.

### **3.5. Identification des pistes d'action**

Dans le prolongement de la présentation des résultats de l'étude d'évaluation environnementale, et sur la base des résultats de celle-ci, une séance visant à identifier les pistes d'actions concrètes d'éco-conception est organisée.

Cette rencontre, associant le prestataire et le groupe projet de l'entreprise pilotant la démarche d'éco-conception, a pour but d'imaginer et de challenger les différentes actions prioritaires à mettre en œuvre. L'objectif est de susciter la créativité de l'entreprise pour la détermination de solutions opérationnelles.

Le prestataire apporte sa valeur ajoutée :

- d'une part en termes d'animation de la séance pour diriger, orienter et rendre productifs les échanges,
- et d'autre part en termes d'évaluations environnementales pour situer les enjeux des actions envisagées.

De cette séquence de travail émergent :

- les actions retenues et les bénéfices environnementaux associés,
- les indicateurs retenus pour suivre la démarche dans le temps,
- le cas échéant, les supports de sensibilisation et de formation ainsi que l'argumentaire utilisés pour convaincre en interne,
- une première identification des étapes de mise en œuvre, et un chiffrage en première approche des actions à réaliser, des investissements nécessaires, des verrous éventuels à lever, ...

### **3.6. Préparation de la mise en oeuvre**

Afin de préparer l'étape suivante de mise en œuvre, l'entreprise accompagnée de son prestataire mène un travail de définition technico économique des actions qui seront déployées. Ce travail permet de dimensionner les besoins d'études et d'investissement qui seront associés à la mise en œuvre de la démarche d'éco-conception.

A l'issue du diagnostic, l'entreprise a une idée précise des actions qui s'offrent à elle pour améliorer les performances environnementales des produits, services ou procédés étudiés. La suite du projet est l'étape de mise en œuvre, qui consiste à appliquer les préconisations retenues à l'issue du diagnostic, en effectuant les changements requis, en réalisant les tests nécessaires, en définissant précisément, le cas échéant, les investissements à réaliser. Les actions susceptibles d'être accompagnées par l'ADEME sont décrites dans le document « Lignes directrices pour une étude de Mise en œuvre de la démarche d'éco-conception ».

## **4. Les compétences nécessaires de l'équipe projet et du prestataire**

---

Le projet s'accompagne d'une montée en puissance des compétences internes de l'entreprise sur les domaines de l'évaluation environnementale et de l'éco-conception.

S'il n'est pas requis de compétences fortes ou d'expérience majeure en début de projet, l'entreprise devra prévoir que du personnel au profil adapté consacre du temps à cette montée en compétence en se formant et en s'impliquant dans le projet. Le niveau de compétence visé est fonction du niveau

d'internalisation des compétences souhaité à terme et des outils et méthodes prévus d'être utilisés pour la réalisation du diagnostic.

Le prestataire est au choix de l'entreprise, il n'y a pas de référencement de prestataire par l'ADEME

L'intérêt de l'ADEME est de s'assurer de la qualité de l'étude et de la neutralité du prestataire, intérêt partagé avec l'entreprise.

Le prestataire retenu par l'entreprise doit disposer de compétences en termes d'éco-conception, d'analyse environnementale (connaissance et maîtrise des méthodes d'ACV, et des outils utiles au diagnostic); il doit maîtriser les techniques et outils de formation ainsi que les techniques d'animation et d'innovation collaborative.

La connaissance du secteur d'activité dans lequel intervient l'entreprise est un plus.

## 5. Livrables

---

Les livrables du diagnostic éco-conception doivent comprendre des éléments utiles d'une part à l'entreprise pour capitaliser les enseignements du projet et poursuivre dans la mise en œuvre de la démarche d'éco-conception, et d'autre part à l'ADEME pour capitaliser et valoriser la démarche. Ils rassemblent a minima :

- Un rapport complet de diagnostic, le cas échéant sous forme de présentation PowerPoint, comportant :
  - o Une présentation du déroulé et du contenu des travaux au niveau de l'entreprise (motivations, étapes clés, personnes et entités impliquées, ...)
  - o L'ensemble des enseignements et interprétations de l'évaluation environnementale réalisée par le prestataire, notamment,
    - Définition des objectifs et de champ de l'étude
    - Inventaire de cycle de vie
    - évaluation des impacts
    - interprétation des résultats
  - o Les pistes d'actions identifiées envisagées par l'entreprise
- Une présentation synthétique (sous forme de quelques slides ppt) susceptible d'être utilisée par l'ADEME pour valoriser l'action accompagnée
- Une fiche de synthèse publique (4p max)
- Un document de présentation et de chiffrage des actions à mettre en œuvre,

La remise des livrables à l'ADEME est nécessaire pour la demande d'aide d'un projet « Mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception ».

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic d'écoconception

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la réalisation d'un diagnostic écoconception financé par l'ADEME.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser le diagnostic et à son prestataire qui l'accompagne.

Le diagnostic est la première étape structurante d'engagement d'une entreprise dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale de ses produits, services, ou procédés. Il s'inscrit dans un parcours de l'entreprise, qui la conduit à s'approprier et à intégrer, dans ses axes stratégiques et de développement, l'amélioration des performances environnementales.

